



Conseil national
de l'information statistique

Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du 5 avril 2018

Enquêtes Insee hors conjoncture

Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour avis d'opportunité

- Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques.....2
- Enquête sectorielle annuelle (ESA).....5
- Enquête sur le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine).....12
- Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI).....16
- Enquête Observation des prix de l'industrie et de services (Opise).....19

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

ENQUÊTE DE FRÉQUENTATION DANS LES HÉBERGEMENTS COLLECTIFS TOURISTIQUES

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques

2. Service producteur

Maître d'ouvrage : Direction générale de l'Insee – DSE – Département des synthèses sectorielles (DSS)

3. Service réalisant la collecte

Le pilotage de la production est conduit par le pôle de compétence Tourisme de Montpellier, par délégation du DSS. L'enquête est réalisée dans des DR Insee sites de collecte : 7 en métropole et 2 dans les DRDM.

4. Historique de l'enquête

L'enquête était préalablement séparée en 3 enquêtes selon le type d'hébergement : hôtel, camping ou autre hébergement collectif touristique (AHCT). Elle est réalisée auprès des hôtels depuis les années 1980, des campings depuis 2003 et des AHCT depuis avril 2010. L'enquête nouvelle fusionnera les 3 enquêtes, après expiration de la durée de validité du label de chacune des enquêtes. Les projets de nouveaux questionnaires diffèrent peu des questionnaires précédents.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les **tableaux de bord** de suivi de la collecte sont diffusés chaque mois sur l'intranet du Pôle Tourisme.

Les données mensuelles sur les trois types d'hébergement, par zone et type de clientèle sont mises en ligne chaque mois à J+37 sur le site internet de l'Insee (insee.fr) (séries chronologiques). Les deux derniers mois sont des données provisoires.

Les résultats **conjuncturels** sont publiés trimestriellement sous forme d'un *Informations Rapides*. Deux bilans semestriels portant l'un sur la saison d'été et l'autre sur la saison d'hiver sont produits sous la forme d'Insee Focus au niveau national. Par ailleurs, le bilan d'été s'inscrit dans une opération coordonnée avec publication simultanée des DR. Enfin, un bilan annuel est réalisé en collaboration avec la DGE.

Des études plus **structurelles** complètent cette diffusion. En 2017, est notamment paru « Les campings, un confort accru une fréquentation en hausse » Insee Première N°1649 – mai 2017, disponible sur le site insee.fr.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête est l'observation **conjuncturelle** de la fréquentation dans les hébergements collectifs par type d'hébergement et par type de zone. L'enquête s'intéresse également à la structure de la clientèle notamment le pays de résidence (en France ou à l'étranger en détaillant le pays ou la zone géographique). Les informations sont produites au **plan national, régional, voire infra régional**.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats** (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

L'enquête sert à répondre aux demandes :

- européenne : **règlement** (UE) n°692/2011 du 6 juillet 2011, concernant les statistiques européennes sur le **tourisme** et abrogeant la directive 95/57/CE du Conseil ;
- nationale : Insee et DGE (direction générale des entreprises) ;
- régionale : directions régionales de l'Insee et acteurs régionaux du tourisme (**comités régionaux et départementaux du tourisme**).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête est menée en étroite coordination avec les **partenaires** nationaux et régionaux, de façon à fédérer autant que possible, aussi bien au niveau national que régional, les initiatives en ce domaine, et à éviter toute redondance.

Les sources administratives (fiscales) ou les enquêtes de la statistique publique (ESA) sur ce champ ne fournissent pas les données de fréquentation par établissement demandées dans le règlement européen mais seulement des données comptables par unité légale.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête est une des composantes du système d'informations de l'Insee sur l'offre et la fréquentation en matière **d'hébergements collectifs touristiques**. Il s'agit d'une enquête réalisée **mensuellement**. Aucune enquête complémentaire, ni de questionnaire annexe n'est réalisé.

Par ailleurs, depuis 2017, l'Insee assure également la collecte de données expérimentales sur les **plateformes internet** de logements touristiques proposés par des particuliers.

Enfin, la DGE, en concertation avec la Banque de France, réalise deux enquêtes auprès des **ménages** : suivi de la demande touristique (SDT) auprès des **résidents**, et auprès des **visiteurs étrangers** (EVE). Elles servent à répondre au règlement européen sur le tourisme (partie dépenses) et à établir le solde touristique de la balance des paiements.

10. Unité(s) statistique(s)

Les unités enquêtées sont des **établissements**.

11. Champ de l'enquête

L'enquête concerne l'ensemble des hébergements collectifs touristiques suivants :

- les **hôtels touristiques** (secteur « 5510Z » en NAF Rév 2) disposant d'au moins 5 chambres,
- les **campings** (« 5530Z ») disposant d'au moins 10 emplacements dont au moins un emplacement loué à la clientèle de tourisme-passage (ce qui exclut les campings à vocation exclusivement résidentielle),
- les **AHCT** (autres hébergements collectifs touristiques) (« 5520Z »), notamment les **résidences de tourisme**, les **villages de vacances**, les **auberges de jeunesse**.

L'enquête ne porte que sur les hébergements ayant une vocation au moins partiellement touristique. Ainsi, elle exclut les hébergements ayant une vocation totalement sociale (« 5590Z »).

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique de l'enquête est la France y compris les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte).

13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

La base de sondage est l'ensemble du fichier des hébergements présentés au point 11, géré et mis à jour par l'Insee. L'échantillon prend en compte également des extensions régionales réalisées dans chacune des régions dans le cadre d'un partenariat local.

Base de sondage et échantillon en 2017

Type d'hébergement	Nombre arrondi d'hébergements dans la base de sondage	Nombre arrondi d'hébergements enquêtés	Taux de sondage
Hôtel de tourisme	17 700	11 500	65 %
Campings touristiques	7 800	6 000	77 %
AHCT	3 500	2 500	75 %
Ensemble	28 000	20 000	71 %

14. Mode de collecte

Les réponses sont obtenues selon quatre modes de collecte :

- une saisie en ligne sur **internet** (via l'application Coltrane depuis 2018 pour les AHCT et campings; et à compter de 2019 pour les hôtels) ;
- un fichier transmis par une **enseigne**, comportant le détail des informations pour chacun de ses établissements. Ces données font l'objet d'une mise à jour de masse par le pôle de compétence Tourisme ;
- un fichier établi par un logiciel de gestion et déposé par l'établissement sur le **site R2D2 de dépôt de fichiers** (à compter d'avril 2018);
- un questionnaire **papier** A4 recto/verso ;
- Une édition papier à partir du logiciel de gestion et transmise par l'établissement par mail, fax ou voie postale.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête est réalisée mensuellement tous les mois de l'année.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

En 2017, le temps médian observé est de l'ordre de **15 minutes** pour les répondants par papier. Des compléments sur la collecte Coltrane seront communiqués lors de la présentation au comité du label.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Le **comité de coordination des statistiques du tourisme (CCST)** est présidé et animé par la cheffe du département des « synthèses sectorielles ». Il est composé de représentants de la division services, du département de l'action régionale, du pôle de compétence Tourisme et de deux directeurs régionaux. Il intègre également les principaux acteurs nationaux du tourisme : DGE, Atout France, fédérations professionnelles concernées et représentants des comités départementaux et régionaux du tourisme (Destination Régions, Tourisme & Territoires).

Par ailleurs, un comité de pilotage interne à l'Insee assure un **pilotage stratégique** des enquêtes de fréquentation.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données « **consolidées** » sont diffusées entre le 1^{er} et le 05 du mois M+2 (<M +35 jours). Les résultats **définitifs** sont établis au cours de la dernière semaine du mois M+2 (<M + 60 jours).

Type de diffusion selon la codification	Période de diffusion	Niveau géographique pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval : Eurostat	M +35 jours et annuelle	France entière	
Alimentation de processus aval : base EDL	annuelle	France entière et régions	
Données détaillées	M +35 jours	France, régions, zonages infra-régionaux selon partenariats locaux	Insee.fr
Chiffres clés, principaux résultats	annuel ou trimestriel ou mensuel en saison	France, régions	Informations rapides trimestriellement 4 pages annuel de la DGE Note de conjoncture de la DGE Insee.fr, synthèse trimestrielle Publications conjoncturelles des DR
Synthèses, analyses, publications de références	Début d'année suivant la fin de saison		Insee Première 4 pages de la DGE Bilans de saison, annuels Mémento du tourisme
Valorisation, communication	Début d'année suivant la fin de saison	France, régions, départements	Insee.fr Site de la DGE

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains Insee (en ETP) sont évalués de la façon suivante :

- Coûts de conception, suivi, exploitation et publication, essentiellement au Pôle tourisme : 6 ETP d'agents de catégorie A, 3 ETP de catégorie B et 1 ETP de catégorie C.
- Coûts de collecte en DR Insee (en ETP annualisés) : 80 ETP.

Le budget correspondant à l'impression et l'envoi des documents d'enquête et les contacts téléphoniques lors des contrôles est globalement estimé à 160 milliers d'euros.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

ENQUÊTE SECTORIELLE ANNUELLE

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sectorielle annuelle (ESA)

Il s'agit d'une enquête annuelle dont la première réalisation a eu lieu en 2009 sur l'exercice 2008.

2. Service producteur

Les services producteurs, maîtres d'ouvrage de cette enquête, sont au nombre de quatre :

- le SSP (service statistique du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) pour sa compétence sur les industries agro-alimentaires, les exploitations forestières et les scieries ainsi que les coopératives agricoles de transformation et de commerce de gros ;
- le SDES (service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire) pour celle sur les transports et la construction ;
- le ministère de la Culture pour le secteur du spectacle vivant, depuis l'ESA 2010 réalisée en 2011 ;
- et l'Insee pour le reste (ensemble du champ dans les DOM¹ (y compris industrie), commerce et services).

3. Service réalisant la collecte

Seul l'Insee réalise la collecte de l'ESA, les trois autres maîtrises d'ouvrage lui déléguant la maîtrise d'œuvre de leur enquête sectorielle annuelle.

Concrètement la collecte est réalisée par le Service Esane situé à la DR des Pays de la Loire pour la métropole, et dans les services régionaux des DOM pour la partie Domienne de l'enquête.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit du renouvellement de l'enquête qui a lieu depuis 2009 et qui faisait elle-même suite aux anciennes enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) hors industrie. L'enquête en elle-même reste inchangée dans ses objectifs, les variables suivies, et le questionnaire. Les principaux changements apportés par l'ESA par rapport aux EAE ont consisté à une simplification dans la collecte des comptes lorsque les liasses fiscales des unités interrogées étaient disponibles par ailleurs et une mise à jour des variables sectorielles suivies pour se limiter au strict minimum utile aux maîtrises d'ouvrage. Par ailleurs, l'échantillon de l'ESA a été réduit d'environ 30 % par rapport à celui des EAE correspondantes.

Au niveau du champ, le suivi des arts du spectacle vivant a été introduit en 2011 dans l'ESA 2010 et ce secteur est désormais suivi chaque année.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'ESA est exécutée tous les ans depuis 2009 auprès de 125 000 à 130 000 unités légales. Le taux de réponse final est de l'ordre de 70 à 75 % en métropole, les répondants représentant plus de 90 % du chiffre d'affaires total du champ couvert. Dans les DOM, les taux de réponse pondérés par le chiffre d'affaires sont de l'ordre de 80 % côté Antilles-Guyane et de 90 % côté Réunion.

À la différence des autres enquêtes, ses résultats ne sont pas publiés en tant que tels puisque l'ESA est une des composantes du dispositif Esane qui s'appuie par ailleurs sur les liasses fiscales des unités légales, telles que fournies à l'administration fiscale. Le dispositif Esane produit un estimateur unique de toutes les variables d'intérêt du dispositif, à partir d'estimateurs composites reposant pour partie sur l'exploitation de la source administrative fiscale et pour partie sur celle des enquêtes ESA (ou Enquête annuelle de production (EAP) pour le secteur industriel). L'ensemble des résultats publiés sont disponibles sur le site Insee.fr – Chiffres-clés et Insee Résultats « Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises² » – ou dans la base de données Alisse. Ces résultats permettent également de répondre au règlement européen SBS.

En outre, les données de l'ESA sont également très utilisées par les maîtrises d'ouvrage pour l'élaboration des rapports pour les commissions des comptes (du commerce, des services, des transports, etc.). Elles servent également de base à de nombreuses études menées par les MOA, ou plus récemment par le service Esane (Insee Focus, cf. §18). Enfin, elles feront bientôt l'objet de publications spécifiques – fiches sectorielles – au sein de l'Insee Résultats susmentionné (à partir des résultats 2016)

¹ Hors Mayotte

² Dernier millésime publié disponible ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3136881>

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

Tous les objectifs cités ont été repris des objectifs des EAE anciennement réalisées.

Le 1^{er} objectif de l'ESA est de repérer les différentes activités exercées par les entreprises, *via* la ventilation de leur chiffre d'affaires en branches, et d'en déduire alors leur activité principale (APE). Cet objectif est premier tout d'abord en ce qu'il conditionne le bon classement sectoriel des entreprises et par conséquent la qualité des statistiques sectorielles³. Ensuite, il conditionne un bon passage secteur/branches, sur lequel repose l'élaboration des comptes nationaux de la France.

Le 2^e objectif consiste à :

- compléter la liasse fiscale lorsqu'elle existe, sur certains aspects qui manquent liés à l'investissement – notamment dans sa composante immatérielle – ou à l'emploi ;
- collecter les éléments permettant de reconstituer les comptes consolidés de l'entreprise lorsque la liasse fiscale n'existe pas, c'est-à-dire lorsqu'on a affaire à une entreprise profilée appartenant à un groupe :
 - pour les grands groupes profilés « manuellement » par la division Profilage et traitement des grandes unités (PTGU) – à l'heure actuelle, on compte une cinquantaine de grands groupes profilés manuellement en une centaine d'entreprises profilées (entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008⁴). L'unité chargée de la réponse est alors la tête de groupe du groupe contenant l'entreprise profilée, ou toute unité légale du groupe que la tête de groupe aurait désignée. Pour les entreprises profilées industrielles, l'ESA peut s'ajouter à l'EAP, l'EAP n'ayant pas cette fonction de collecte de la liasse fiscale. Il peut s'agir selon les cas et les accords qui sont passés avec la tête de groupe :
 - i) de l'équivalent d'une liasse fiscale fournie directement par l'entreprise (norme PCG) ;
 - ii) d'un noyau dur de variables comptables mesurées selon les normes IFRS et permettant à l'Insee de réaliser le passage des IFRS aux variables du plan comptable général, pour la partie française du groupe considéré ;
 - iii) des « intercos », variables qui permettent de reconstituer des comptes consolidés à partir des comptes sociaux des unités légales du contour français considéré ;
 - pour les groupes « profilés » de façon automatique, il s'agit de questions sur les achats et ventes réalisés en intra-groupes par l'unité légale. Ces éléments permettront d'améliorer l'algorithme de consolidation du chiffre d'affaires.

Le 3^e objectif de l'ESA est de repérer les restructurations juridiques qui affectent la vie des unités légales et dont la connaissance est essentielle pour produire de bonnes statistiques en évolution.

Enfin, le 4^e et dernier objectif est propre à chaque secteur économique : il s'agit de décrire au travers de variables spécifiques les principales caractéristiques du secteur. Ces variables ont initialement été reprises des anciennes EAE, après vérification que les maîtrises d'ouvrage en avaient toujours besoin. Depuis 2009, le questionnaire de l'ESA fait l'objet d'examen réguliers quant à ces variables sectorielles, ce qui conduit périodiquement à des améliorations de ces questions – reformulations, ajouts de précisions, etc. – voire à la suppression de certaines d'entre elles lorsque celles-ci ne s'avèrent plus utiles aux maîtrises d'ouvrage ou bien suite à des analyses de leur qualité montrant que celle-ci est trop faible pour que les réponses soient exploitables.

7. Origine de la demande⁵ (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

L'enquête ESA est un élément du système Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) ; il est donc difficile d'examiner l'intérêt de l'ESA indépendamment du système d'ensemble ; celui-ci a au moins quatre fonctions :

- répondre au règlement européen SBS sur les statistiques structurelles d'entreprises ; c'est le cas de la plupart des variables comptables que celles-ci soient collectées *via* les liasses fiscales ou directement *via* l'ESA, ainsi que de la variable centrale du questionnaire de ventilation du chiffre d'affaires des entreprises par activités à un niveau fin qui permet de déterminer un classement

³ L'APE issue de l'ESA est transmise à SIRUS. Ainsi, toutes les enquêtes « entreprises » bénéficient de cette mise à jour.

⁴ Définition précisée dans le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique, disponible ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961059>

⁵ Le Cnis vous informe des conséquences des *nouvelles mesures de simplifications*. En particulier la mesure 37 : cette mesure prévoit de ne pas solliciter plus d'une fois dans l'année les entreprises de moins de dix salariés pour des enquêtes ne relevant pas d'un règlement européen, à l'exclusion de l'enquête sur la création d'entreprises. En cas de deuxième sollicitation au cours de la même année pour une enquête obligatoire de la statistique publique qui ne dépendrait pas d'un règlement européen, une entreprise de moins de dix salariés ne sera pas tenue de répondre. Des exceptions sont prévues, notamment pour les suivis de cohortes des entreprises récemment créées, pour lesquels les entreprises peuvent être interrogées plusieurs fois dans l'année.

sectoriel à jour – et donc d'élaborer des statistiques par secteurs d'activité de qualité – ainsi que de produire des statistiques par produits ou par branches ;

- fournir aux comptes nationaux les éléments de la statistique structurelle d'entreprises dont ils ont besoin – notamment les « branches » des entreprises – pour élaborer les comptes nationaux, et répondre par là même au règlement européen relatif au Système Européen des Comptes (SEC) ;
- fournir des éléments d'information sectoriels aux professionnels, la demande s'étant exprimée dans le cadre des commissions sectorielles des comptes, auprès des organisations professionnelles patronales ou directement auprès des maîtrises d'ouvrage ;
- permettre de répondre aux exigences de qualité du répertoire statistique demandées par Eurostat sur le classement sectoriel et la valorisation de certaines caractéristiques essentielles – état statistique (actif, inactif économiquement, cessée, etc.), chiffre d'affaires notamment.

Les utilisateurs sont extrêmement nombreux, particulièrement depuis que les résultats sont en ligne sur le site de l'Insee et comprennent tous les publics qui s'intéressent de près ou de loin aux entreprises.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'ESA est un élément du système Esane⁶ au même titre que l'enquête annuelle de production dans l'industrie (EAP) ou le traitement des liasses fiscales, qui avaient été mis en place par les programmes Resane et Fusain (en ce qui concerne l'EAP). Le système Esane est au cœur de la statistique d'entreprise, comme l'étaient précédemment les EAE, Suse (système unifié d'entreprise) et le SIE (système intermédiaire d'entreprise) auxquels il s'est substitué.

9. Insertion dans un système d'information

Comme déjà souligné plus haut, l'enquête ESA est un élément du système Esane qui combine l'utilisation de plusieurs sources administratives – les différentes sources fiscales correspondant aux différents régimes fiscaux (BRN, BIC, BA, etc.) et les données relatives à l'emploi (Epure, DADS et Clap jusqu'à présent, Epure et la DSN à partir de l'an prochain) – à celle des enquêtes statistiques ESA et EAP. Toutefois l'avis d'opportunité, objet de cette fiche, ne concerne que l'enquête ESA et non le système Esane dans son ensemble.

En tant qu'enquête statistique, l'ESA comporte différents « types » de questionnaires adaptés à chaque grand secteur économique (IAA, commerce de gros, commerce de détail, transports, services, construction, industrie pour les DOM) ; au sein d'un même grand type, différents sous-types sont déclinés selon la taille de l'entreprise ou son secteur fin. Jusqu'à l'ESA 2017 incluse, il y avait en tout une grosse centaine de types de questionnaires différents. À l'occasion de l'intégration de l'ESA dans le dispositif de collecte par Internet Coltrane – qui aura lieu en 2019 pour la collecte de l'ESA 2018 –, l'ensemble des types de questionnaires a été remis à plat et un important travail de rationalisation et d'harmonisation des questionnaires a été effectué par la division appui à la production d'Esane du service Esane à Nantes. Cette opération couplée aux possibilités de personnalisation des questionnaires disponibles dans le dispositif de collecte par internet des enquêtes entreprises Coltrane, a conduit à considérablement réduire le nombre de types de questionnaires différents, qui passe ainsi à une petite cinquantaine. Cette simplification en termes de nombre de questionnaire tient donc plus au mode de conception de ces derniers qu'à leur contenu.

La collecte des éléments permettant la consolidation des comptes pour les grandes entreprises profilées manuellement s'effectue selon des questionnaires *ad hoc* élaborés par la division Profilage et Traitement des Grandes Unités (PTGU) en collaboration avec les groupes profilés manuellement.

Des enquêtes complémentaires peuvent exister ; il y en a eu une en 2013 sur l'année de constat 2012 portant sur la mesure des marges commerciales dans certains secteurs du commerce de détail. Il pourrait aussi y en avoir pour collecter des coefficients permettant de calculer des comptes consolidés pour les entreprises profilées d'une certaine taille n'étant pas traitées en face à face par des profileurs. Dans ce cas, l'enquête complémentaire donne lieu à une demande d'opportunité spécifique.

L'enquête est faite en plusieurs vagues qui tiennent compte des différentes dates de clôture d'exercice des entreprises. Ces vagues s'étalent du début de l'année N+1 à la fin du 1er semestre de l'année N+1 pour la majorité des entreprises interrogées, l'exercice observé étant l'exercice comptable N.

La collecte des éléments permettant la consolidation des comptes pour les grandes entreprises profilées manuellement est effectuée par la division PTGU selon un calendrier *ad hoc* établi en collaboration avec chaque groupe profilé manuellement.

10. Unité(s) statistique(s)

Jusqu'à l'année de référence 2013, le dispositif Esane était un dispositif « en unités légales » : ces dernières constituaient à la fois les unités de collecte et les unités statistiques⁷, à l'exception de 4 à 5 entreprises profilées dites « historiques » – PSA, Renault, Seb et Accor depuis 2008, auxquelles s'est ajouté Saint-

⁶ Une description détaillée de ce système figure dans le document suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/3056089>

Gobain Vitrage en 2011 – pour lesquelles les données étaient collectées directement au niveau de l'entreprise profilée qui servait ensuite également d'unité statistique pour l'élaboration des résultats.

À partir de l'année de référence 2013 et jusqu'à l'année de référence 2016, la montée en puissance du profilage manuel de grands groupes effectué par la division PTGU a conduit à fortement augmenter le nombre d'entreprises profilées intégrées au dispositif Esane, aussi bien en tant qu'unités de collecte qu'en tant qu'unités statistiques. En sus des 5 profilées « historiques » susmentionnées, une centaine d'entreprises supplémentaires, correspondant à une cinquantaine de grands groupes profilés manuellement, ont ainsi été intégrées depuis 2013 au sein du dispositif Esane en lieu et place des unités légales les composant.

Pour l'ensemble des autres unités, l'unité légale demeure sur cette période l'unité de collecte ainsi que l'unité statistique.

Sur cette période, les résultats diffusés à Eurostat ou sur Insee.fr sont donc des résultats en « unités légales et entreprises profilées », ou bien « en entreprise » sous l'hypothèse simplificatrice que toutes les unités légales n'appartenant pas à un grand groupe profilé manuellement sont des entreprises au sens⁸ de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008.

L'année de référence 2017 va marquer un changement de paradigme profond pour le dispositif Esane, puisqu'à partir de ce millésime l'ensemble des groupes seront pris en compte dans le dispositif afin d'assurer une diffusion de résultats en entreprise au sens de la LME pour l'ensemble des unités. Cela n'aura pas d'impact pour ce qui est des groupes profilés manuellement, dont les entreprises resteront intégrées au dispositif Esane comme depuis 2013.

En revanche, l'ensemble des autres groupes (environ 90 000 en 2017) seront dorénavant traités à l'aide d'algorithmes de profilage automatique, selon la procédure suivante :

- à chaque groupe sera associé une unique entreprise profilée définie automatiquement comme l'ensemble des unités du groupe implantées en France et appartenant au champ du dispositif Esane ;
- les données – données d'enquête, données fiscales, données d'emploi, etc. – relatives à chacune des entreprises profilées ainsi définies seront ensuite calculées automatiquement à partir des données relatives aux unités légales les composant à l'aide d'algorithmes de consolidation (principe dit de « bottom-up »). À noter que le plan de sondage de l'ESA a été revu en conséquence de façon à permettre une telle consolidation automatique pour l'ensemble des entreprises profilées automatiquement.

Ainsi, pour ces groupes profilés automatiquement, les unités de collecte vont à présent différer des unités statistiques : en effet, la collecte des données s'effectuera toujours au niveau des unités légales tandis que les unités statistiques utilisées pour élaborer les résultats seront les entreprises profilées automatiquement.

Enfin, pour les unités légales indépendantes (n'appartenant pas à un groupe) qui constituent en tant que telles des entreprises au sens de la LME, l'unité de collecte « unité légale » coïncidera avec l'unité statistique « entreprise ».

À noter que des statistiques en unités légales continueront cependant à être produites par le dispositif Esane pour un usage interne au service statistique public, essentiellement aux fins d'élaboration des comptes nationaux.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité – préciser les codes NAF – ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête couvre le champ des entreprises marchandes participant au système productif, à l'exception des entreprises du secteur financier, industriel (pour la métropole) et des exploitations agricoles (sauf classe 02.20). Plus précisément, en termes de secteurs d'activité, le champ de l'enquête en métropole comprend les secteurs du commerce, des industries agroalimentaires, des transports, de la construction, des exploitations forestières et des scieries (classe 02.20 et 16.10) et enfin des services hors secteurs financier (division 64 à 66), activités des ménages en tant qu'employeurs (division 97) ou que producteur pour usage propre (division 98) et activités extraterritoriales (division 99) ; soit en tout 349 sous-classes. S'y rajoute l'industrie, pour la partie collecte des éléments comptables relatifs aux entreprises profilées d'une part, et pour les DOM d'autre part, ce qui porte le nombre de sous-classes couvertes à 593.

Toutes les tailles d'entreprise sont dans le champ de l'enquête.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est la France entière, y c. les DOM à l'exception de Mayotte qui fait l'objet d'un dispositif *ad hoc*. Au sein du dispositif Esane, les DOM font l'objet d'exploitations spécifiques régionalisées. Il

⁷ Il s'agit de l'entreprise dans le cas présent, et jusqu'en 2013 on effectuait donc l'hypothèse simplificatrice « entreprise = unité légale ».

⁸ précisé dans le Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique, disponible ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961059>

n'y a pas d'autres résultats régionalisés directement à partir d'Esane. En revanche le Fichier Économique Enrichi « régionalise » les données d'Esane.

À noter que le passage en entreprise au sens de la LME pour l'ensemble des unités dans les DOM n'est prévu qu'à partir de l'ESA 2018.

13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

La base de sondage de l'ESA est définie en deux temps :

- on définit d'abord très précisément le champ de l'ensemble du système Esane à partir du répertoire SIRUS et de filtres portant sur le secteur d'activité, la catégorie juridique, le caractère marchand ou non marchand des unités – on se restreint aux unités marchandes –, le caractère productif ou non des unités – on se restreint aux unités participant au système productif – et le nombre de salariés. Ceci nous conduit à un champ couvert par le dispositif Esane d'environ 4,7 millions d'unités en 2015, qui constitue le référentiel du système Esane appelé Ocsane ;
- la base de sondage de l'enquête ESA est ensuite « extraite d'Ocsane », dont elle constitue un sous champ qui couvre précisément, pour la métropole les 349 sous-classes correspondant au champ détaillé au §11, et pour les DOM les 593 sous-classes mentionnées au §11.

Comme indiqué au §10., le plan de sondage de l'ESA en métropole a été revu en vue du passage en production d'Esane en entreprises au sens de la LME pour l'ensemble des unités lors de la campagne 2017. Les entreprises profilées manuellement constituant une population à part, tant en termes d'importance économique que d'unité de collecte, elles sont incluses d'office dans la partie exhaustive de l'échantillon.

Pour toutes les autres unités, on procède à la sélection de l'échantillon d'unités légales à enquêter via un sondage aléatoire simple stratifié en grappe. Plus précisément :

- on sélectionne un échantillon d'entreprises au sens de la LME – qui correspondront donc dans notre base de sondage soit à des entreprises profilées automatiquement, soit à des unités légales indépendantes – par sondage aléatoire simple stratifié selon les secteurs d'activités au niveau sous-classe des entreprises croisés avec des tranches de tailles d'entreprises. Au-dessus de certains seuils – variables selon les secteurs – d'effectifs salariés, de chiffre d'affaires ou de total de bilan, les entreprises sont incluses d'office dans la partie exhaustive de l'échantillon, de même que toutes les entreprises constituées de 20 unités légales ou plus ;
- puis on en déduit l'échantillon d'unités légales à interroger en sélectionnant toutes les unités légales ayant un poids économique significatif⁹ appartenant aux entreprises sélectionnées dans cet échantillon.

Ce nouveau plan de sondage nous permet de collecter l'ensemble des données requises au niveau des unités légales pour pouvoir procéder à la consolidation automatique évoquée au §11. Il a été mis en œuvre dès le tirage de l'ESA 2016, et a conduit en 2016 comme en 2017 à des échantillons de 80 000 entreprises, correspondant à environ 118 500 unités légales interrogées.

Pour l'échantillon de l'ESA dans les DOM, le passage en entreprise au sens de la LME pour l'ensemble des unités dans les DOM n'est prévu qu'à partir de l'ESA 2018, le tirage reste pour l'ESA 2017 un tirage en unités légales par sondage aléatoire simple stratifié selon les secteurs d'activités des unités légales au niveau sous-classe croisés avec des tranches de tailles d'unités légales. Au-dessus de certains seuils – variables selon les secteurs – d'effectifs salariés, de chiffre d'affaires ou de total de bilan, les unités légales sont incluses d'office dans la partie exhaustive de l'échantillon. Les échantillons DOM 2016 et 2017 conduisaient à interroger 12 500 à 13 000 unités légales.

Une refonte de l'échantillonnage de l'ESA dans les DOM – qui consistera vraisemblablement en un alignement de la procédure de tirage sur celle de la métropole – est prévue à l'occasion du tirage de l'ESA 2018.

14. Mode de collecte

Jusqu'à l'ESA 2011 (année de référence 2011, collecte en 2012), l'ESA était une enquête exclusivement postale. À partir de l'ESA 2012, une solution de collecte en ligne a été proposée aux entreprises via le sous-projet « Quesaco » du projet Coltrane de refonte de la collecte des enquêtes entreprises à l'Insee. Il s'agit d'un système qui offre la possibilité aux unités interrogées de remplir sur Internet une copie du questionnaire papier en format de type « PDF remplissable » : les répondants téléchargent le questionnaire depuis le site dit de dépôt-retrait de l'Insee puis le redéposent une fois rempli sur le site. Depuis la mise en place de ce dispositif, la part des réponses par Internet n'a cessé de croître, pour atteindre environ 30 % pour l'ESA 2016.

On reste cependant encore loin des taux de réponse par Internet beaucoup plus élevés qu'on peut observer dans d'autres enquêtes auprès des entreprises, telle l'EAP, qui proposent un véritable questionnaire en ligne. Afin de pallier cette insuffisance et de permettre un développement maximal des réponses par Internet, l'ESA va intégrer le dispositif Coltrane en 2019 pour la collecte de l'ESA 2018, et proposera donc

⁹ Dans les faits, au sein d'une entreprise, on n'interroge pas les plus petites unités légales représentant en cumulé moins de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

dès l'an prochain un véritable questionnaire Web remplissable en ligne. Afin de maximiser le taux de réponse par Internet, le questionnaire papier ne sera alors plus envoyé que sur demande des entreprises ou lors de l'étape de mise en demeure – à l'heure actuelle, il est envoyé lors de l'envoi initial.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Il s'agit d'une collecte annuelle qui est effectuée en quatre vagues entre le début de l'année N+1 et la fin du premier semestre N+1. Chaque vague donne lieu à un rappel, puis une mise en demeure et enfin un constat de non-réponse ; la collecte se termine par le recours à une procédure contentieuse en fin d'année pour certaines unités qui n'ont toujours pas répondu après le constat de non-réponse.

Un processus de relance par téléphone des plus grandes unités non-répondantes est également mis en œuvre par le service Esane de Nantes. En outre depuis 2 ans, le Réseau Enquêteur Entreprise a également été mobilisé pour relancer les très grandes entreprises dont le service Esane n'arrivait pas à obtenir la réponse.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

L'ESA a été une des premières enquêtes de l'Insee pour laquelle le temps de réponse a été collecté directement dans l'enquête. Il a d'ailleurs corroboré les temps indiqués par les tests de questionnaires effectués en 2008. Ceux-ci ont fortement diminué par rapport à l'EAE puisqu'on ne collecte plus les comptes des entreprises.

Le temps de réponse médian constaté sur l'ESA 2016 est de 30 minutes, pour un temps de réponse moyen légèrement supérieur à 60 minutes. 90 % des entreprises répondent en moins de deux heures. En revanche, certaines entreprises déclarent passer plus de dix heures à son remplissage, à cause très probablement des restructurations dont elles peuvent être l'objet.

Il n'y a pas de contrainte spécifique attachée sinon à l'enquête.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

S'agissant d'une évolution *via* un très sensible allègement d'une enquête socle de la statistique d'entreprise mais à déclinaisons sectorielles différentes, il n'avait pas été jugé nécessaire de s'entourer en 2008 d'un comité de concertation unique pour l'ensemble des ESA. En revanche, chaque maîtrise d'ouvrage sectorielle avait mis à profit ses contacts réguliers avec les professionnels du secteur, les principaux utilisateurs (notamment dans les différentes commissions des comptes), pour faire évoluer au mieux le questionnement sectoriel.

Cette pratique a continué par la suite avec des demandes d'évolutions plus ou moins marginales demandées chaque année par les maîtrises d'ouvrage sectorielles et débattues dans le comité de maintenance de l'enquête. L'extension aux arts du spectacle vivant réalisée en 2011 pour l'ESA 2010, à la demande du ministère de la culture, a ainsi été relayée par le département des synthèses sectorielles (DSS). S'agissant des utilisateurs internes à l'appareil statistique que sont les comptables nationaux, un examen très approfondi avait été mené quant aux besoins de ces derniers pour le lancement de l'enquête ESA ; cet examen a permis notamment d'envisager une collecte à une fréquence bien moindre qu'auparavant (pluriannuelle) de certaines variables non utilisées chaque année et de ne pas reconduire ces variables dans l'enquête sectorielle annuelle (ESA).

Le libellé des questions a été à nouveau intégralement revu en 2012 (pour l'enquête sur 2012 effectuée en 2013) à l'occasion de la préparation de la collecte par Internet. Il en est résulté une nouvelle amélioration de leur formulation.

Enfin, à l'occasion de l'intégration à venir de l'ESA dans Coltrane, un nouvel examen très approfondi des questionnaires a été effectué en 2016 et 2017 par la division Esane, le service Esane et les maîtrises d'ouvrage sectorielles. Il en a résulté d'une part un nouvel allègement des questionnaires – suite à la suppression de certaines variables peu ou plus utilisées, ou trop mal renseignées dans les questionnaires et donc inexploitables –, et d'autre part une rationalisation et une meilleure harmonisation des questionnaires – en partie rendue possible du fait des possibilités de personnalisation disponibles dans Coltrane. Cette remise à plat des questionnaires a également été l'occasion d'améliorer à nouveau le libellé ou la formulation de certaines questions.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Rappelons à nouveau que l'ESA ne donne pas lieu à une publication spécifique. C'est l'ensemble du système Esane qui donne lieu à publication. Il n'y a donc pas de retour d'information aux enquêtés spécifique à l'enquête.

La diffusion des résultats du « système Esane » s'effectue *via* différents canaux :

- le principal est l'Insee Résultats « Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises¹⁰ » qui regroupe l'ensemble des résultats détaillés issus d'Esane :

¹⁰ Dernier millésime publié disponible ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3136881>

- d'une part les statistiques par secteurs d'activité, pour les principales caractéristiques, les tableaux de bilan (actif brut, amortissements, passif), le compte de résultat, les données d'emploi, l'investissement et divers ratios comptables ;
- et d'autre part les chiffres d'affaires par branches d'activité ;
- notons également qu'à partir des résultats 2016, cet Insee Résultats sera enrichi de fiches sectorielles exploitant plus spécifiquement les variables de l'enquête ;
- les résultats d'Esane sont également abondamment exploités dans l'Insee Référence « Les entreprises en France » publié chaque année ;
- on trouve également sur Insee.fr des chiffres-clés présentant des statistiques issues d'Esane à un niveau plus agrégé que dans l'Insee Résultats ;
- de très nombreuses statistiques produites par Esane sont également disponibles *via* le « portail » des statistiques structurelles d'entreprises Alisse ;
- les données de l'ESA sont également très utilisées par les maîtrises d'ouvrage pour l'élaboration des rapports pour les commissions des comptes (du commerce, des services, des transports, etc.) ;
- le service Esane réalise en outre depuis l'année de référence 2015 un Insee Focus¹¹ chaque année effectuant un « zoom » sur un secteur donné ;
- enfin, les DOM effectuent des publications régionalisées spécifiques exploitant les données d'Esane – pour l'heure essentiellement les données fiscales.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains alloués à l'ESA ou plutôt au dispositif Esane (i.e. traitement de l'ESA, des liasses fiscales, de la réconciliation des données puis de la diffusion des résultats) sont de l'ordre d'une centaine d'ETP et se répartissent sur quatre services différents :

- le traitement des données pour la métropole est géré par le service Esane de la direction régionale des Pays de la Loire, qui est composé de 70 ETP environ (une dizaine de A, une soixantaine de B & C). Le service a pour mission d'assurer la production des statistiques annuelles d'entreprises, jusqu'à leur validation finale avant diffusion aux utilisateurs, au premier rang desquels les comptables nationaux. Le service est organisé autour de cinq divisions sectorielles (Division Construction-Industrie-IAA-Transports, Division Commerce de gros, Division Commerce de détail, Division Services aux particuliers et Division Services aux entreprises) et d'une Division d'appui à la production Esane (Dape) dont la mission est notamment d'assurer la logistique de la campagne de production (envoi des questionnaires, relance, contentieux, etc.), et qui participe également aux processus de contrôle-validation des agrégats pré-diffusion ;
- le traitement des données pour les DOM est effectué par les différents services régionaux, avec une quinzaine d'ETP (2 à 3 A, une douzaine de B & C) ;
- la maintenance statistique, les relations avec les fournisseurs et/ou utilisateurs et la diffusion sont assurées par la division Esane de la direction générale de l'Insee (14 agents) ;
- la maintenance informatique est quant à elle assurée par le groupe de maintenance des applications Esane du centre informatique de Nantes, soit six personnes. Le groupe Java apporte également fréquemment un soutien au groupe de maintenance pour certaines maintenances du système Esane.

Les coûts externes de collecte s'élèvent à environ 550 k€ euros (chiffres relatifs à l'année 2017) répartis en 465 k€ de frais d'impression et 85 k€ de frais de saisie. Pour 2018, le budget relatif aux frais de saisie devrait augmenter de 100 K€ environ, puisque le prestataire de saisie devra revoir l'ensemble de son système pour l'adapter aux nouveaux questionnaires papier issus de Coltrane. En revanche, pour les années suivantes, les coûts d'impression seront très nettement réduits – plus d'envoi automatique d'un questionnaire papier lors du 1^{er} envoi – et l'augmentation attendue de la part des réponses sur Internet devrait réduire également assez notablement les coups liés à la saisie.

¹¹ Insee Focus relatif aux données d'Esane 2015 publié ici : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3197647>

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES NOUVELLES ENTREPRISES CRÉÉES EN 2018 (SINE 2018)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

L'intitulé de cette enquête est : enquête auprès des entreprises créées en 2018 (système d'information sur les nouvelles entreprises - Sine 2018).

2. Service producteur

L'enquête est produite par l'Insee (direction des statistiques d'entreprises).

3. Service réalisant la collecte

L'enquête est collectée par l'Insee (direction des statistiques d'entreprises).

4. Historique de l'enquête

Cette enquête prend place dans le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine). Ce dispositif vise à analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des 5 premières années de leur existence. Une nouvelle cohorte est lancée tous les quatre ans. Cette enquête auprès des entreprises créées en 2018 constituera la septième cohorte du dispositif initialisé en 1994 (1994, 1998, 2002, 2006, 2010, 2014). Chaque série du dispositif comporte trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises : interrogation initiale peu après la création, deuxième interrogation trois ans après la création et troisième interrogation cinq ans après la création. Depuis 2010, cette enquête comporte deux questionnaires, un questionnaire portant sur les créateurs classiques et un questionnaire portant sur les créateurs micro-entrepreneurs (anciennement auto-entrepreneurs). Chaque nouvelle cohorte nécessite à son lancement un passage en opportunité et au comité du label. Les deuxième et troisième interrogations passent uniquement au comité du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les enquêtes sur les cohortes précédentes ont fait l'objet de nombreuses diffusions conformément à ce qui est décrit au point 18 de la présente fiche, à savoir sous forme de fichiers détail accessibles à un public restreint au sein du système statistique d'entreprises ou aux chercheurs via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD), sous forme de tableaux de la collection « Insee résultats » et de publications 4 pages des collections « Insee Première » ou « Insee Analyses » régionaux mises en ligne sur le site *insee.fr*. De plus, le dispositif Sine est également ouvert aux produits sur mesure (PSM), pour le questionnaire portant sur les créateurs classiques, avec certaines limites (par exemple, toutes les variables ne sont pas disponibles).

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises selon trois axes :

- le profil du créateur (critères socio-démographiques, expérience, motivations) ;
- les caractéristiques des entreprises créées (catégorie juridique, activité, effectifs, clientèle) ;
- les conditions de la création d'entreprises (conseils, formations, investissement initial, financement).

Le dispositif permet également de mesurer la pérennité des entreprises et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux...), nationalement, régionalement et sectoriellement. Enfin il permet d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises par rapport aux cohortes précédentes (1994, 1998, 2002, 2006, 2010 et 2014).

Depuis la cohorte 2010, l'enquête comporte deux questionnaires :

- un questionnaire sur les créateurs d'entreprises dit « classiques », c'est-à-dire de sociétés ou d'entreprises individuelles hors régime du micro-entrepreneur, qui permet de suivre la création d'entreprise sur un champ comparable aux cohortes historiques ;
- un questionnaire sur les créateurs sous régime de micro-entrepreneurs (anciennement auto-entrepreneurs), pour suivre spécifiquement ce type de créations qui n'existe que depuis 2009 et dont les caractéristiques sont très différentes des créateurs classiques.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats** (ces derniers peuvent constituer un groupe plus large que celui des demandeurs).

La connaissance du mécanisme de formation des nouvelles entreprises et de leur développement constitue une demande forte des organismes gouvernementaux, locaux et consulaires. Les chambres de commerce, les banques, les conseils régionaux, les agences engagées dans le soutien de la création d'entreprise, la Banque publique d'investissement, le ministère de l'Emploi et le ministère de l'Économie ont un besoin important d'information en la matière afin d'orienter leur politique. Les conditions de la réussite et les obstacles à surmonter pour survivre sont les informations attendues de ce système d'observation, à partir duquel on espère pouvoir déduire des profils types de créateurs.

L'enquête est d'initiative nationale avec pour objet d'alimenter le débat public. Elle est sans lien avec un règlement européen. Elle fait l'objet d'une exception à la mesure 37 des mesures de simplification qui prévoit la possibilité d'interroger les entreprises plusieurs fois dans l'année dans le cadre des enquêtes sur le suivi de cohortes des entreprises récemment créées.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le dispositif Sine s'inscrit dans l'ensemble du système d'information sur la démographie des entreprises, qui permet notamment le suivi des entreprises actives économiquement, des créations, des défaillances et de la pérennité des entreprises nouvellement créées. Ce système d'information s'appuie principalement sur le répertoire administratif Sirene de l'Insee, à partir duquel sont estimés les événements démographiques qui affectent les entreprises.

Cependant, l'utilisation de la source administrative ne permet pas de disposer de suffisamment d'informations sur le profil des créateurs, les difficultés rencontrées et le devenir des entreprises créées. C'est pourquoi il est enrichi par cette enquête récurrente par cohorte permettant d'étudier et d'approfondir ces sujets. Le programme SINE constitue ainsi une source unique d'informations sur le couple nouvelle entreprise/créateur.

Pour une cohorte donnée, il peut être complété par l'information disponible dans des sources administratives : rapprochement avec Sirene, fichiers de l'ACcoss sur les non salariés et Epure (pour le suivi de l'emploi salarié).

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête par cohorte, comportant trois vagues par cohorte. Il n'est pas prévu d'enquêtes complémentaires, de post-enquêtes ou de questionnaires annexes. L'opportunité est demandée pour les trois vagues (interrogations 2018, 2021 et 2023) relatives à la cohorte 2018.

10. Unité(s) statistique(s)

Les unités enquêtées sont les entreprises créées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018 (premier semestre 2018). Les entreprises concernées sont les unités légales (personnes morales ou physiques) productives marchandes. La création d'entreprise est définie conformément à la définition européenne comme l'apparition de nouveaux moyens de production.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité – préciser les codes NAF – ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête couvre les entreprises au sens des unités légales productives marchandes non agricoles. Les secteurs concernés de la NAF rév 2. sont, au niveau A21, les codes B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, P, Q, R et S.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière (métropole et DOM). Contrairement aux cohortes précédentes, il n'est pas prévu d'extensions régionales à partir de cette nouvelle cohorte 2018. Mayotte sera intégrée dans le champ de cette nouvelle cohorte.

13. Bases de sondage, échantillonnage (taille de l'échantillon)

La base de sondage correspondra aux entreprises créées au premier semestre 2018. Pour la précédente cohorte 2014, cela représentait environ 275 000 entreprises, dont 131 000 entreprises classiques et 144 000 auto-entrepreneurs. Afin d'être représentatif au niveau sectoriel et régional, l'échantillon interrogé comprenait environ 80 000 entreprises, dont 40 000 créations classiques (hors auto-entrepreneurs) et 40 000 auto-entrepreneurs. Les taux de sondage étaient donc de respectivement 31 % et 28 % pour les créateurs classiques et les auto-entrepreneurs.

Il est prévu d'adopter une méthodologie identique pour cette nouvelle cohorte en ce qui concerne les entreprises créées sous le régime de micro-entrepreneur. Pour les entreprises classiques, le plan de sondage sera modifié : la région de création et l'activité (en A21) seront conservées, mais la catégorie

juridique en deux modalités (personnes physiques et personnes morales) remplacera le fait d'être une entreprise employeuse ou non. On s'efforcera de coordonner l'échantillon avec ceux des autres enquêtes auprès des entreprises.

14. Mode de collecte

La collecte sera organisée par le biais de deux questionnaires papier de 4 pages (un pour les créateurs classiques et un pour les micro-entrepreneurs) dont le contenu variera selon l'interrogation (2018, 2021 ou 2023). Ils seront adressés par voie postale aux entreprises et accompagnés d'une lettre de présentation. On demandera aux entreprises de renvoyer le questionnaire rempli dans l'une des dix directions régionales qui seront mobilisées pour la collecte. À partir de 2021 on mettra en place un mode de collecte dématérialisé dans le cadre de « Coltrane ».

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Pour cette nouvelle cohorte des entreprises créées au premier semestre 2018, la première interrogation aura normalement lieu en novembre 2018, puis la seconde en novembre 2021 et la troisième en novembre 2023, respectivement sur les unités survivantes après trois et cinq ans.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse médian consacré au remplissage est de 10 minutes pour le questionnaire micro-entrepreneur et de 15 minutes pour le questionnaire sur les créateurs classiques. Le temps de remplissage du questionnaire ne dépasse que rarement les 20 minutes (calcul effectué sur les répondants aux enquêtes précédentes et ayant complété le champ « temps de remplissage »). Le temps de remplissage des nouveaux questionnaires de chaque campagne est estimé lors des tests réalisés par le réseau des enquêteurs entreprises.

Il n'est pas prévu de poser aux créateurs des questions sensibles prévues par la loi de 1978 (opinions religieuses, origines raciales ou ethniques, santé, vie sexuelle).

Il n'est pas prévu de demander aux entreprises de communiquer une liste de leurs fournisseurs ou sous-traitants.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Un groupe large d'utilisateurs réunissant de nombreuses compétences et de nombreux points de vue différents a été constitué lors du démarrage du projet Sine en 1994. Ce comité des utilisateurs a été réuni à de nombreuses reprises lors des cohortes précédentes. Il a été de nouveau réuni pour préparer le lancement de la première interrogation de la nouvelle cohorte 2018.

Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : APCMA, ADIE, AFE Créations, Institut supérieur des métiers, France Active, Initiative France, ministère de l'Emploi, ministère de l'Économie, ministère des Transports, chambre de commerce et d'industrie de Paris, Banque publique d'investissement, Banque de France, des représentants universitaires, les organisations professionnelles (Medef, CGPME, FFB et U2P), les syndicats de salariés et l'Insee.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le tableau ci-dessous décrit les principales exploitations et diffusions prévues.

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
– Fichiers détail accessible à un public spécifique (disponibles via le CASD)	2019-2020 pour la première interrogation	France entière	Deux fichiers détail par interrogation, soit 6 pour l'ensemble de la cohorte
– Publications de 4 pages (mise en ligne sur insee.fr)	2019-2020 pour la première interrogation	France entière	Deux publications Insee Première par interrogation, soit 6 pour l'ensemble de la cohorte + des publications régionales Insee Analyses

- Publications de référence (mise en ligne sur insee.fr)	2019-2020 pour la première interrogation	France entière	Deux Insee Résultats par interrogation, soit 6 pour l'ensemble de la cohorte
--	--	----------------	--

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

1 - Coûts de conception, suivi, exploitation et publication

Conception et suivi : 1 agent de catégorie A et 2 agents de catégorie B pour préparer les documents d'enquête, former les équipes chargées de la collecte, organiser et coordonner la collecte, assurer le lien avec le prestataire de saisie et réaliser un bilan de la collecte.

Exploitation : 1 agent de catégorie A chargé de l'apurement, du redressement et de la documentation des fichiers détail (un fichier pour les créateurs classiques et un pour les micro-entrepreneurs).

Diffusion : 2 agents catégorie A et 1 agent de catégorie B pour réaliser et diffuser les tableaux standards, poser le secret statistique, calculer les intervalles de confiance et rédiger des publications Insee Première.

2 - Coûts de collecte (interne et/ou externe).

L'enquête sera intégrée dans le dispositif de collecte par internet « Coltrane » à partir de 2021. D'ici-là, la collecte mobilise autour de 80 agents pendant trois à quatre mois sur 10 sites en direction régionale pour les premiers contrôles et les relances. La saisie est sous-traitée à un prestataire dans le cadre d'un marché à procédure adaptée dont le coût pour l'ensemble de la cohorte 2018 est estimé à 60 000 euros TTC.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS L'INDUSTRIE (EACEI)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête thématique : enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie » (EACEI)

2. Service producteur

Insee, direction des statistiques d'entreprises, département des synthèses sectorielles (DSS)

3. Service réalisant la collecte

Insee, SSNE (service de statistiques nationales d'entreprise), direction régionale de Normandie.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit ici d'une demande d'opportunité dans le cadre d'une reconduction après expiration de la durée de validité du label (le dernier passage au label a eu lieu en 2012). Une prolongation du label d'intérêt général et de qualité statistique a été accordée pour l'année 2018. L'EACEI est réalisée par le service statistique public depuis l'année de référence 1982. Depuis l'année de référence 2007 et jusqu'en 2013, l'enquête est réalisée par l'Insee sur le champ de l'industrie (hors industrie de l'énergie), hors industries agroalimentaires (IAA) et hors scieries ; depuis 2013, l'Insee les a intégrées dans sa collecte de l'EACEI. De 1982 à 2007, elle était menée par le service statistique du ministère de l'Industrie (Sessi) sur le champ de l'industrie, hors industries de l'énergie, IAA et scieries. Les IAA et les scieries étaient enquêtées par le service statistique ministériel du ministère de l'Agriculture. Avant 1982, une enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie était réalisée par le centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'échantillon de l'EACEI est composé de 8 500 établissements de 20 salariés ou plus, et le taux de réponse est de 89 %.

Les résultats et une fiche qualité de l'enquête sont disponibles sur le site de l'Insee : [Insee Focus](#), [Insee Résultats](#), [Insee Références](#) et [fiche qualité](#).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Au niveau de l'établissement et pour les principales énergies, l'EACEI mesure les achats et les consommations d'énergie dans l'industrie, à l'exception des activités de production et de distribution d'énergie conformément au concept de consommation finale d'énergie de l'industrie. Les consommations sont détaillées au niveau de l'usage, un usage particulier étant la production d'électricité.

Les principales variables d'intérêt de l'enquête sont :

- la consommation nette totale d'énergie ;
- les achats et consommations de produits énergétiques ;
- les consommations par usages des produits énergétiques ;
- l'autoproduction et l'autoconsommation d'électricité ;
- la facture énergétique et les prix moyens d'achat.

Depuis 2005, l'enquête retient les énergies suivantes :

- l'électricité ;
- la vapeur ;
- le gaz naturel de réseau, les autres gaz de réseau (gaz de cokerie, gaz de haut-fourneau, gaz de convertisseur à l'oxygène) ;
- la houille, le lignite ou charbon pauvre, le coke de houille (coke de four, semi-coke, coke d'usine à gaz)
- le coke de pétrole, le butane-propane, le fioul lourd, le fioul domestique, les autres produits pétroliers ;
- le bois et les sous-produits du bois, la liqueur noire, les combustibles spéciaux (renouvelables ou non).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'EACEI est une enquête d'initiative nationale. Elle sert à répondre à deux règlements européens : le règlement N° 295/2008 relatif aux statistiques structurelles des entreprises (SBS) demande annuellement les achats de produits énergétiques pour l'industrie hors producteurs d'énergie, et le règlement N° 844/2010 concernant les statistiques de l'énergie demande des données sur les quantités consommées.

Par ailleurs, l'enquête est utilisée par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) pour alimenter le bilan énergétique annuel et les comptes de l'énergie, ainsi que pour publier les données régionales sur l'énergie. Elle est également utilisée par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) pour les inventaires d'émission, par les comptes nationaux de l'Insee, par les régions, par l'agence internationale de l'énergie (AIE), par le Ceren.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête est la seule qui permet de disposer de quantités d'énergies consommées en quantité et en valeur pour tous les types d'énergie recensés plus haut. Le SDES réalise également tous les ans une enquête auprès des producteurs, des transporteurs et des distributeurs d'électricité, ainsi qu'une enquête auprès des fournisseurs de gaz.

Le Ceren réalise sur la base du volontariat des enquêtes annuelles complémentaires non-obligatoires sur les consommations d'énergie dans le secteur industriel dont les résultats individuels ne sont pas accessibles.

Le SDES dispose enfin de données administratives sur les quantités et le volume d'électricité, du gaz, de la chaleur et des produits pétroliers sur quatre postes (résidentiel, agriculture, tertiaire, industrie).

9. Insertion dans un système d'information

La collecte de l'EACEI est annuelle.

Pour compléter le champ couvert, fin 2015, l'Insee a réalisé une collecte sur les consommations d'énergie dans l'industrie en 2014, auprès des établissements de moins de 10 salariés (hors champ dans l'enquête EACEI) : il s'agit de l'enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les petits établissements de moins de 20 salariés (ECEI-PE).

L'opportunité est demandée pour l'enquête annuelle seulement.

10. Cible de l'enquête

L'EACEI est réalisée auprès des établissements, car c'est à ce niveau que les factures sont disponibles.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'EACEI interroge les établissements producteurs appartenant au secteur de l'industrie hors artisanat commercial et hors certaines industries de l'énergie.

Ainsi, au total, le champ de l'enquête couvre l'industrie (sections B (industries extractives) et C (industrie manufacturière) de la Naf rév. 2) et la récupération (383), hors artisanat commercial (sous classes : 1013B (charcuteries), 1071B (cuisson de produits de boulangerie), 1071C (boulangeries et boulangeries-pâtisseries), 1071D (pâtisseries), , et hors énergie, soit hors divisions 05 (extraction de houille et de lignite), 06 (extraction d'hydrocarbures) et 19 (cokéfaction et raffinage), groupe 091 (activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures) et sous-classes 2013A (enrichissement et retraitement de matières nucléaires) et 2446Z (élaboration et transformation de matières nucléaires) (périmètre de l'énergie inclus dans les sections B et C utilisé par le SDES).

Ce champ en termes d'activité permet de répondre aux obligations européennes.

En termes de taille, le champ annuel est celui des établissements de 20 salariés ou plus.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière. Aucune extension régionale n'est envisagée.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est le répertoire statistique Sirius (système d'identification au répertoire des unités statistiques).

La méthode d'échantillonnage procède selon une stratification par secteur d'activité, taille d'établissement et région, avec exhaustivité au-delà d'un certain seuil et recouvrement partiel de l'échantillon d'une année sur l'autre. Les établissements ayant une consommation atypique sont également enquêtés de façon exhaustive.

8 500 établissements sont enquêtés, soit un taux de sondage de 39 %.

14. Mode de collecte

Par internet et voie postale à la demande de l'établissement.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte annuelle de l'enquête est prévue entre janvier et mai de l'année N+1.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire est largement quantitatif. Le temps de réponse médian est estimé à 35 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de concertation se réunit tous les ans. Outre le service producteur (Insee), les membres de ce comité sont : des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions d'énergie (SDES, Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), Ceren, Ademe, AIE, Citepa, Direction générale des entreprises (DGE)...), des représentants des entreprises, notamment de la confédération des petites et moyennes entreprises (CGPME) et du secteur énergétique (GDF Suez, Comité professionnel du pétrole...). Un comité de pilotage interne prépare les réunions de concertation à venir et assure ensuite la préparation et le suivi des tests et des opérations statistiques.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Une publication détaillée des résultats sur le champ « Insee » a lieu sous la forme d'un [Insee Résultats](#) au début de l'année N+2 et un [Insee Focus](#) à la fin de l'année N+1.

L'adresse internet à laquelle les résultats de l'EACEI sont disponibles sera indiquée sur le courrier d'envoi aux établissements de l'enquête suivante ; ils pourront donc facilement consulter les résultats de l'enquête.

Les utilisateurs de l'enquête et leurs besoins sont les suivants :

Utilisateurs	Besoins des utilisateurs
Eurostat	Données agrégées France
SDES	- Données agrégées pour alimenter le Bilan énergétique de la France, les Tableaux de consommation d'énergie et les comptes de l'énergie (secteur final industrie) - Données agrégées pour répondre au questionnaire commun AIE / Eurostat / ONU. - Données détaillées pour publier des données régionales sur l'énergie.
Comptables nationaux de l'Insee	Données agrégées
Régions	Les Régions utilisent fréquemment les données détaillées de l'EACEI
Agence Internationale de l'Énergie	L'AIE compile les données agrégées qui lui sont transmises par le SDES.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
1 - Eurostat, comptes nationaux 2 - bases de données	Octobre N+1, juin N+2 Septembre N+1	France entière France entière	Mise à disposition des fichiers <i>via</i> le comité du secret
3 – 2 pages (Insee Focus)	Décembre N+1	France entière	
4 - Insee Résultats	Dernier trimestre N+1	France entière	

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...

2- Données détaillées, bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...

3 - Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", indicateurs, indices...

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication site internet dédié, séminaire, conférence...

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Au DSS : 0,6 ETP de cadre A.

Au SSNE de Caen : 430 jours de cadre A, 1 100 jours de cadres B et C. Le budget prévu en affranchissement avoisine 15 000 euros, et celui prévu en téléphone 1 500 euros.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

ENQUÊTE OBSERVATION DES PRIX DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Observation des prix de l'industrie et des services (Opise)

2. Service producteur

Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Département des statistiques de court terme.

3. Service réalisant la collecte

L'Insee assure principalement la collecte de l'enquête Opise.

À l'Insee, la collecte est assurée par le pôle Prix à la production dans l'industrie (PPI) de la direction régionale de Normandie, le pôle Prix à la production des services (PPS) de la direction Régionale d'Auvergne Rhône-Alpes et la division Indices de prix à la production (IPP) à la direction générale de l'Insee. L'Insee délègue la maîtrise d'œuvre de la collecte des prix à la production de deux branches industrielles : « 16.10 – Sciage et rabotage du bois » et « 24.10 – Sidérurgie », respectivement au centre d'études de l'économie du bois (CEEB) et à la fédération française de l'acier (FFA).

4. Historique de l'enquête

L'enquête Observation des prix de l'industrie et des services fait suite à l'enquête prix de gros mise en place en 1970 (des collectes similaires existaient déjà au début du XX^e siècle) à laquelle a succédé en 1977 l'enquête sur les prix de vente industriels. L'enquête était alors trimestrielle. La mensualisation des indices de prix de l'industrie a été mise en œuvre à partir de 1989.

En mai 1998, le règlement (CE) n°1165/98 relatif aux statistiques conjoncturelles (*Short Term Statistics, STS*) a imposé une fourniture mensuelle d'indices de prix à la production dans l'industrie au niveau européen.

À partir de 2001, a débuté le suivi des indices de prix à la production de l'industrie pour les marchés extérieurs et en 2004 les indices de prix d'achat à l'importation de produits industriels ont été créés, sur un rythme également mensuel, suite à une évolution du règlement *STS* (n°1158/2005).

Le suivi des prix à la production des services a débuté en 1992 et a abouti en 1994 à la publication des premiers indices de prix à la production de services aux entreprises. La collecte et la diffusion de ces indices est depuis l'origine trimestrielle. Comme pour les indices de prix à la production dans l'industrie, les indices de prix à la production dans les services répondent au règlement européen *STS*.

Les dernières évolutions visent à élargir le champ des indices de prix à la production des services à l'ensemble des marchés (« BtoAll » i. e. y compris les services aux ménages résidents ou à des agents non-résidents) dans le cadre du futur règlement cadre « *Framework Regulation Integrating Business Statistics* » en cours d'adoption.

Depuis 2002, l'enquête Opise intègre également le suivi trimestriel des prix de l'entretien-amélioration des logements (IPEA) pris en charge jusqu'en 2013 par le service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

À ce jour, l'échantillon de l'enquête Opise compte environ 5 000 unités légales pour le calcul des indices de prix à la production dans l'industrie, 2 200 unités légales pour les indices de prix à la production des services et 1 000 unités légales pour les indices de prix dans l'entretien-amélioration des bâtiments.

L'enquête donne lieu à environ 50 000 relevés de prix mensuels dans l'industrie, 20 000 relevés trimestriels dans les services et 2 000 dans l'entretien-amélioration des bâtiments, permettant de publier 2 200 indices mensuels dans l'industrie, 500 indices trimestriels dans les services et 10 indices trimestriels dans l'entretien-amélioration des bâtiments.

Le dispositif couvre 99 % des branches en valeur de l'industrie sur l'ensemble des indicateurs (prix de production vendue en France, prix de production vendue sur les marchés extérieurs, prix d'importation) selon le champ du règlement *STS*, 93 % selon le champ complet de l'industrie. Dans les services, après prise en compte de certains indices de prix à la consommation (« BtoC »), le champ couvert par les indices correspond à 93 % de la production des services sur le champ requis par le règlement *STS*, 82 % sur le champ « complet » (sections H à J, L à N et division 95 de la Nace rev 2). Pour l'entretien-amélioration des bâtiments, le taux de couverture est de 94 % du champ cible.

Le taux de réponse à l'enquête s'établit en moyenne autour de 85 % (un peu plus dans l'industrie, un peu moins dans les services). Plus de 90 % des répondants de l'industrie fournissent leur réponse via internet et près de 75 % dans les services (y compris IPEA).

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

L'enquête mesure l'évolution mensuelle ou trimestrielle des prix de vente de la production de biens, de services ou de prestations d'entretien-amélioration des bâtiments.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Les indices de prix à la production et d'importation de l'industrie et les indices de prix à la production des services relèvent du règlement européen sur les statistiques de court-terme (règlement CE dit *Short Term business Statistics - STS*) n°1165/98 du conseil du 19 mai 1998 modifié. Plus précisément, ils correspondent aux indicateurs suivants des annexes A et D de ce règlement :

- 310 - Prix à la production
- 311 - Prix à la production pour le marché intérieur
- 312 - Prix à la production pour les marchés extérieurs
- 340 - Prix à l'importation

Les indices de prix à la production sont largement utilisés par :

- le système statistique public français, en particulier l'Insee, dans un souci d'information sur l'activité économique à court terme et pour le partage volume/prix de nombreux indicateurs quantitatifs de l'activité économique (indices de la production industrielle, indices de volume des chiffres d'affaires, comptes nationaux annuels et trimestriels...);
- la Banque Centrale Européenne dans le cadre des indicateurs de la zone euro ;
- des organismes internationaux, comme le Fonds monétaire international (FMI), et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour un suivi économique d'ensemble et des comparaisons internationales ;
- des agents économiques de la sphère privée ou publique : collectivités locales, administrations, responsables d'entreprises qui utilisent certains indices de prix de production pour des indexations de contrats (cf. « Indexer un contrat » accessible depuis le lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/information/1300606#titre-bloc-29>);
- l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Les indices de prix à la production dans l'industrie et les services sont des indicateurs conjoncturels attendus dont la sortie est annoncée à l'avance. Ils sont des indicateurs de tensions inflationnistes et apportent des éléments explicatifs aux mécanismes de transmission des hausses de prix.

L'enquête Opise est la seule source d'information permettant de suivre les évolutions à court terme des prix à la production dans l'industrie et les services (dans certaines branches des services, les relevés de prix de l'indice des prix à la consommation sont utilisés pour estimer l'indice de prix de production vendue aux ménages résidents).

Les résultats de l'enquête Opise sont par ailleurs largement utilisés pour élaborer d'autres indices et indicateurs publiés par l'Insee (comptes nationaux, indices de la production industrielle – IPI -, indices de production dans les services, indices de coût de production dans la construction, ...).

9. Insertion dans un système d'information

L'évaluation des indices de prix à la production dans l'industrie, les services et dans l'entretien-amélioration des bâtiments repose sur un système d'enquêtes en deux étapes : une première phase d'extension ou de renouvellement des branches (sélection des unités légales répondantes, définition des séries-témoins et des pondérations) et une seconde phase de collecte mensuelle ou trimestrielle des séries-témoins de prix.

La phase de renouvellement est effectuée en continu de telle sorte que chaque branche soit rénovée une fois tous les cinq ans en moyenne (ce rythme peut être modulé pour tenir compte des évolutions technologiques, des produits ou des marchés). La phase de renouvellement consiste principalement en des entretiens en face-à-face avec les unités légales, menés par les ingénieurs-enquêteurs de l'Insee ou par des enquêteurs du réseau des enquêteurs-entreprises (pour l'entretien-amélioration des bâtiments).

10. Unité(s) statistique(s)

Les unités enquêtées pour les prix à la production dans l'industrie, les services et l'entretien-amélioration des bâtiments sont les unités légales ayant une activité (principale ou secondaire) dans le champ de l'enquête.

Un ingénieur-enquêteur rencontre chaque unité légale sélectionnée pour déterminer, avec elle, les séries-témoins de biens ou services dont les prix seront ensuite suivis. Concrètement, après avoir pris rendez-vous

avec un responsable de l'unité légale interrogée, l'ingénieur-enquêteur se rend dans l'entreprise et recueille les éléments suivants :

- le total du chiffre d'affaires de l'entreprise dans la branche enquêtée ;
- le chiffre d'affaires des trois ou quatre familles de produits les plus importantes par domaine d'interrogation.

L'ingénieur-enquêteur définit ensuite, avec son interlocuteur, les « produits-témoins » les plus adaptés pour chaque indicateur pour lequel un suivi des prix est requis (prix sur le marché intérieur, prix à l'exportation, prix d'importation le cas échéant). Ces éléments permettent ensuite d'interroger régulièrement l'unité légale sur l'évolution des prix de ses « produits-témoins ».

Les unités enquêtées sont conservées pendant au moins cinq ans dans l'échantillon. Après ce délai, les échantillons d'entreprises et de produits-témoins doivent être renouvelés.

En pratique, en fonction de l'organisation en place, différents « fournisseurs » peuvent répondre au sein d'une même unité légale. Les fournisseurs peuvent être « répartis » selon les branches, ou selon un partage entre prix de production et prix d'importation.

11. Champ de l'enquête

Les unités enquêtées pour les prix à la production dans l'industrie sont des unités légales ayant une activité (principale ou secondaire) dans les branches des sections B à E de la classification des produits française (CPF) rev. 2.1.

Les unités enquêtées pour les prix à la production des services sont des unités légales qui produisent des services décrits dans les sections H, I, J, L, M et N ainsi que dans la division 95 de la Nace rev 2.

Les unités enquêtées sur les prix d'achat à l'importation sont des unités légales importatrices de produits industriels au sens de la CPF, identifiés grâce aux données douanières.

Les unités enquêtées pour les prix à la production des travaux de construction spécialisés sont des unités légales qui ont une activité dans la division 43 de la Nace rév.2.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'unité d'étude est la « branche », c'est-à-dire la production d'un ensemble de produits relevant d'un niveau à quatre positions de la CPF. Une unité légale fabriquant des produits relevant de plusieurs branches sera traitée séparément dans chacune des branches.

La sélection des unités légales est effectuée à partir de l'enquête annuelle de production (EAP) pour les prix à la production dans l'industrie hors IAA et des enquêtes sectorielles annuelles (ESA) pour les autres branches couvertes par l'enquête Opise, c'est-à-dire les IAA, les services et l'entretien-amélioration des bâtiments. Les unités légales sélectionnées au titre des prix d'achat à l'importation sont identifiées grâce aux données douanières. Les échantillons peuvent être affinés ou complétés suite à des recherches effectuées sur internet ou à des contacts pris avec les syndicats professionnels.

Les unités légales sont classées par ordre décroissant d'importance selon leur chiffre d'affaires ou leur montant d'importations dans la branche, puis sélectionnées jusqu'à obtention d'un taux de couverture donné, selon la technique de « cut-off », sous réserve d'un nombre minimal et d'un nombre maximal d'unités légales à sélectionner. Le taux de couverture est de 40 % à 70 % selon les indicateurs.

Les unités légales réalisant dans la branche moins de 3 M€ de chiffre d'affaires ou d'achat à l'importation dans l'industrie, 4 M€ de chiffre d'affaires dans les services ou 200 k€ dans l'entretien-amélioration sont exclues des bases de sondage.

14. Mode de collecte

La part des réponses reçues par internet est de plus de 90 % dans l'industrie et de près de 75 % dans les services et IPEA. À défaut, la collecte se fait par voie postale.

15. Date et périodicité de la collecte

Pour l'industrie, les questionnaires sont mensuels, les résultats du mois M étant disponibles au plus tard le dernier jour ouvré du mois suivant (soit à M+30 jours).

Pour les services et l'entretien-amélioration des bâtiments, les questionnaires sont trimestriels et les résultats du trimestre T sont disponibles le dernier jour ouvré du deuxième mois du trimestre suivant (T+ 60 jours).

En fonction du calendrier de mise à jour des prix, certains fournisseurs peuvent être sollicités à un rythme moins fréquent, par exemple trimestriel dans l'industrie ou annuel dans les services.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Dans l'industrie, le questionnaire est transmis en fin de mois de constat. Une relance est transmise aux fournisseurs non répondants au bout d'une dizaine de jours. Une seconde relance est transmise une semaine après la 1^{re} relance pour les fournisseurs sollicités par internet. Les fournisseurs disposent encore d'une semaine environ pour répondre.

Dans les services, le questionnaire est transmis en fin de trimestre de constat. Une relance est transmise aux fournisseurs non répondants au bout d'une quinzaine de jours. Une seconde relance est transmise deux semaines après la 1^{re} relance pour les fournisseurs sollicités par internet. Les fournisseurs disposent encore d'une quinzaine de jours pour répondre.

Dans tous les cas, les unités légales peuvent également être contactées par courriel ou par téléphone.

Les temps de réponse médians et moyens à l'enquête sont respectivement de 30 minutes et 35 minutes pour les questionnaires mensuels des prix à la production dans l'industrie, et de 20 et 29 minutes pour les questionnaires trimestriels des prix à la production des services et IPEA.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Les termes et évolutions du règlement STS donnent lieu à un *working group* annuel, auquel participent des représentants de chacun des États membres. Des *e-meetings* ont également lieu, de l'ordre de un à deux par an. Ils portent sur des sujets de méthodologie ou sur des questions liées aux métadonnées.

Au niveau international, les indices de prix à la production sont également suivis par l'ONU et par l'OCDE. Enfin, depuis 1986, les indices de prix à la production des services font l'objet de débats annuels au sein du groupe de Voorburg (groupe de travail international sous l'égide de l'ONU).

Des consultations ont également lieu avec les organisations professionnelles avant le lancement d'un renouvellement ou d'une extension de champ.

Des réunions annuelles sont organisées avec le centre d'études de l'économie du bois (CEEB) et la fédération française de l'acier (FFA).

L'avancement du renouvellement de branches ou d'extension de champ (nouvelles branches suivies) est piloté par la division des indices de prix de production lors de réunions bimestrielles (réunions d'avancement de branches).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Pour les **indices mensuels de prix de production et d'importation dans l'industrie** du mois M

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval	fin de mois (M + 30 jours)	France entière	Transmission des résultats à Eurostat
Alimentation de processus aval	fin de mois (M + 30 jours)	France entière	Envoi à la comptabilité nationale (comptes trimestriels et annuels)
Alimentation de processus aval	fin de mois (M + 30 jours)	France entière	Transmission à l'IPI
Données détaillées	fin de mois (M + 30 jours)	France entière	Mise en ligne des séries détaillées sur le site Insee https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/108665892
Chiffres clés, principaux résultats	fin de mois (M + 30 jours)	France entière	<i>Informations Rapides</i> https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=30&conjoncture=44

Pour les **indices trimestriels de prix des services** du trimestre T

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval	(T + 60 jours)	France entière	Transmission des résultats à Eurostat
Alimentation de processus aval	(T + 60 jours)	France entière	Envoi à la comptabilité nationale (comptes trimestriels)

Alimentation de processus aval	(T + 60 jours)	France entière	Transmission à ICA
Données détaillées	(T + 60 jours)	France entière	Mise en ligne des séries détaillées sur le site Insee https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/102797474
Chiffres clés, principaux résultats	(T + 60 jours)	France entière	Informations Rapides https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=30&conjoncture=58

Pour les **indices trimestriels de prix de l'entretien-amélioration des bâtiments** du trimestre T

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
Alimentation de processus aval	(T + 60 jours)	France entière	Transmission à la division Logement pour le calcul de l'Owner-Occupied Housing Price index (demande Eurostat)
Alimentation de processus aval	(T + 60 jours)	France entière	Envoi à la comptabilité nationale (comptes trimestriels)
Données détaillées	(T + 60 jours)	France entière	Mise en ligne des séries détaillées sur le site Insee https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/103169118
Chiffres clés, principaux résultats	(T + 60 jours)	France entière	Informations Rapides https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=30&conjoncture=46

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'activité de production et de diffusion des indices de prix et de coûts de production est réalisée par un réseau comprenant 62 agents.

Au sein de la division Indices de prix à la production, la gestion et la diffusion des résultats de l'enquête Opise occupe 3,5 équivalents temps plein (ETP) de catégorie A et 2,5 ETP de niveau B. La division Indices de prix à la production gère également en propre un réseau de 14 ingénieurs enquêteurs dont le travail est totalement dédié aux renouvellements de branches de l'enquête Opise.

La division Indices de prix de production assure aussi la responsabilité fonctionnelle :

- du Pôle prix à la production dans l'industrie de la DR de Normandie. Ce pôle est composé de 26 personnes, dont 6 postes de catégorie A et 20 postes de niveau B.
- du Pôle prix à la production dans les services de la DR de Rhône-Alpes, composé de 13 agents : 3 postes de catégorie A et 10 postes de catégorie B.

Le coût financier est concentré sur les frais de déplacements des ingénieurs-enquêteurs, estimé à 100 000 euros en 2018 et sur les frais de routage et d'impression des questionnaires papier, estimés à environ 45 000 euros en 2018.